



DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CREATION TEMPORAIRE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET

DIRECTION GENERALE DES SERVICES UG DGS

DGA Ressources et
relations aux administrés

Ressources humaines et
appui managérial - NB
N° 2025-D-267

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L332-23-1,
- Vu la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au Président,
- Vu l'arrêté n°135 du 12 juillet 2022 de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité au sein de l'unité de gestion de la DGS,

DECIDE

- Article 1** - Est approuvée la création temporaire d'un poste d'adjoint administratif à temps complet au sein de l'unité de gestion de la DGS du 16 octobre 2025 au 31 décembre 2025.
- Article 2** - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Article 3** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 5 septembre 2025

Par délégation,

Pour le Président,

Le conseiller délégué, membre du bureau,

Eric BIOJOUT

Prefecture le : 15 SEP. 2025

Publié ou notifié

Le : 15 SEP. 2025